

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3720**

commune (s) : Saint Fons

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain constitué de 7 parcelles situées place Roger Salengro et appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 10 décembre 2012****Décision n° B-2012-3720**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain constitué de 7 parcelles situées place Roger Salengro et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement des parkings et des espaces publics aux abords de la mairie, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir un terrain nu constitué de 7 parcelles d'une superficie d'environ 2 378 mètres carrés situées place Roger Salengro à Saint Fons et appartenant à la Commune.

Il s'agit de 7 parcelles cadastrées sous les numéros 73p, 75p, 472p, 199p, 197, 198 et 232 de la section AC qui devront être intégrées dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles interviendrait à titre purement gratuit, terrain libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'un terrain nu constitué de 7 parcelles cadastrées sous les numéros 73p, 75p, 472p, 199p, 197, 198 et 232 de la section AC, situées place Roger Salengro à Saint Fons et appartenant à la Commune, dans le cadre de l'aménagement des parkings et des espaces publics aux abords de la mairie.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 2112 - fonction 822 et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2012.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.**